

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-CL24

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Police nationale	2 000 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	2 000 000
Sécurité civile	0	0
<b>TOTAUX</b>	2 000 000	2 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 2 000 000 d'euros du programme 207 « Sécurité et éducation routières » action 01 « Observation, prospective, réglementation et soutien au programme », vers le programme 176 « Police nationale » action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux ».

Depuis les années 1970, on constate une baisse de la mortalité routière corrélée à un durcissement de la législation sur ces questions. En revanche, les aspects concernés par l'action 04 « police des étrangers et sûreté des transports internationaux », à savoir le contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières qui l'organisent souffre de lacunes. De même, à l'heure du terrorisme, il convient de renforcer les moyens octroyés à la sûreté

des moyens de transports internationaux. La sécurité est la première des libertés. Nous la devons à nos concitoyens.